

RCS : CANNES Code greffe : 0602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00300 Numéro SIREN : 422 980 029 Nom ou dénomination : 55 CROISETTE
--

Ce dépôt a été enregistré le 29/04/2019 sous le numéro de dépôt 1006

Désignation de l'entreprise : **SAS 55 CROISSETTE**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * **12**

Adresse de l'entreprise : **RESIDENCE CENTRE CROISSETTE 06400 CANNES**

Durée de l'exercice précédent * **12**

Numéro SIRET * **4 2 2 9 8 0 0 2 9 0 0 0 1 7**

Néant ☐ *

				Exercice N, clos le, 30092018	N-1 30092017
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB			
	Frais de développement *	CX			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 520	1 520	
	Fonds commercial (1)	AH			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	AN			
	Constructions	AP	21 377	21 377	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR			
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 152 385	419 377	733 009
	Immobilisations en cours	AV			
	Avances et acomptes	AX			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS			
	Autres participations	CU			
	Créances rattachées à des participations	BB			
	Autres titres immobilisés	BD			
	Prêts	BF			
	Autres immobilisations financières *	BH	366		366
TOTAL (II)		BJ	1 175 648	442 273	733 375
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *				
	Matières premières, approvisionnements	BL			
	En cours de production de biens	BN			
	En cours de production de services	BP			
	Produits intermédiaires et finis	BR			
	Marchandises	BT	974 441	100 730	873 711
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV			
	CREANCES				
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	939 530		939 530
	Autres créances (3)	BZ	372 320	6 635	365 685
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB			
	DIVERS				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD			
	Disponibilités	CF	929 569		929 569
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	14 548		14 548
	TOTAL (III)	CJ	3 230 408	107 365	3 123 043
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	4 406 056	549 638	3 856 418
Renvois : (1) Dont droit au bail					
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	366	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :				
Stocks :					
Créances :					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copie certifiée conforme

Désignation de l'entreprise SAS 55 CROISSETTE		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 7 775)	DA	7 775	7 775
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	777	777
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	54 298	
	Report à nouveau	DH	647 499	647 499
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	112 719	54 298
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	823 068	710 349
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	453 684	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	453 684	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	351 591	449 610
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	383 979	478 998
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 569 373	2 258 963
	Dettes fiscales et sociales	DY	255 186	160 877
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	19 537	29 472
Compte régul.	EB			
TOTAL (IV)	EC	2 579 666	3 377 919	
	Edarts de conversion passif * (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	3 856 418	4 088 268	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 328 175	3 026 768
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	140	184	

Désignation de l'entreprise : SAS 55 CROISSETTE						Néant ☐ *			
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	4 202 636	FB	43 309	FC	4 245 945	4 127 323	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	61 261	FH		FI	61 261	44 809	
		FJ	4 263 897	FK	43 309	FL	4 307 206	4 172 132	
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO		602	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	161 160	218 631	
	Autres produits (1) (11)					FQ	508	369	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	4 468 873	4 391 734	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	2 257 331	2 723 434	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	267 191	43 667	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	693 583	895 078	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	29 019	17 555	
	Salaires et traitements *					FY	272 143	274 989	
	Charges sociales (10)					FZ	104 810	92 463	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	112 924	112 680
							GB		
							GC	100 730	151 290
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GD	460 319	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	515	120
	Autres charges (12)					GF	4 298 564	4 311 275	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	170 309	80 459
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GH			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GI			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GJ			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL		63	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN	40		
	Différences positives de change					GO			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP	40	63	
	Total des produits financiers (V)					GQ			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GR	11 970	17 360	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GS			
	Différences négatives de change					GT			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GU	11 970	17 360	
Total des charges financières (VI)						GV	(11 930)	(17 297)	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GW	158 379	68 162	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)									

Désignation de l'entreprise SAS 55 CROISSETTE				Néant ☐ *	
				Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	468
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	468
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(468)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	45 192 8 864
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	4 468 913 4 391 797
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	4 356 194 4 337 500
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	112 719 54 298
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	9 870 7 163
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels				468	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs

55 CROISSETTE
S.A.S au capital de 7 775,00Euros
Siège social : RESIDENCE CENTRE CROISSETTE
55 BD DE LA CROISSETTE

06400 CANNES

RCS CANNES 422980029

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE DU 29/03/2019

L'an deux mille dix neuf et le 29 Mars à 9 heures, l'associé unique LPGM représenté par Philippe AZOULAY a pris les décisions suivantes sur l'ordre du jour suivant

- rapport de gestion sur l'activité de la société,
- rapports du Commissaire Aux Comptes
- approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 30/09/2018
- quitus au président,
- affectation des résultats,
- rémunération de la présidence.

Le Commissaire aux Comptes le Cabinet VERAN ET ASSOCIES est absent excusé.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société, du rapport du commissaire aux comptes, et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice clos le 30/09/2018 décide de les approuver tels qu'ils lui sont présentés et donne au gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter les résultats de l'exercice, soit un bénéfice net comptable de 112 719,21 € au poste Autres Réserves.



Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées par l'article L 227-10 du Code de Commerce, approuve ces conventions telles qu'elles lui sont présentées.

Cette résolution est adoptée

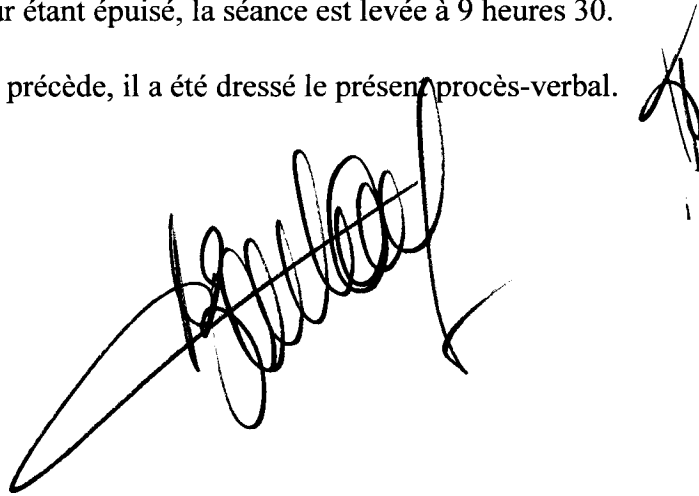
QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate l'absence de rémunération brute allouée au président au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

A large, stylized handwritten signature in black ink, slanted upwards from left to right, covering the bottom half of the page.

55 CROISETTE
SAS au capital de 7 775,00Euros
Siège social : RESIDENCE CENTRE CROISETTE
55 BD DE LA CROISETTE
06400 CANNES
RCS CANNES 422980029

AFFECTATION DES RESULTATS

EXERCICE 2018

ASSEMBLEE DU 29/03/2019

RESOLUTION PROPOSEE

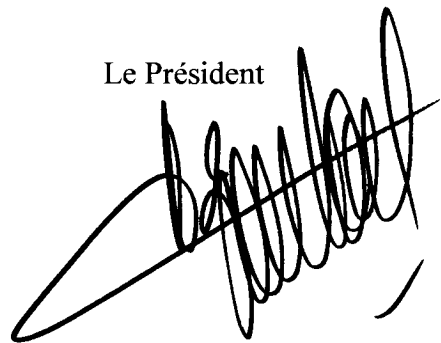
L'Assemblée Générale décide d'affecter les résultats de l'exercice soit un bénéfice net comptable de 112 719,21 Euros, comme suit :

AU POSTE AUTRES RESERVES

RESOLUTION ADOPTEE

Identique à la proposition.

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the text 'Le Président'.

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 30/09/2018

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
URSSAF - PENALITE	468	
Totalisation	468	



2053 - Détail des produits et charges sur ex. antérieurs au 30/09/2018

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs
Totalisation		



(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS 55 CROISSETTE										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Conseil d'administration à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						2		3		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	1 520	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP	21 377	KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	1 100 739	KW		KX	6 830	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	44 816	LC		LD		
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	1 166 932	LO		LP	6 830		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
	Autres participations				8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	366	1U		1V			
	TOTAL IV				LQ	366	LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	1 168 818	ØH		ØJ	6 830		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		4						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CØ		DØ		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	1 520	IX			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencés et am des constructions	IS		MG		MH	21 377	MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	1 107 569	MO			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	44 816	MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG		NH	1 173 762	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW			
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ			
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	366	2G			
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	366	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	1 175 648	ØM			

Désignation de l'entreprise : SAS 55 CROISSETTE										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	1 520	PF		PG		PH	1 520	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV	21 377	PW		PX		PY	21 377	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	294 186	QE	109 463	QF		QG	403 650	
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	12 267	QM	3 460	QN		QO	15 727	
corporelles	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
	TOTAL III		QU	327 830	QV	112 924	QW		QX	440 753	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	329 350	ØP	112 924	ØQ		ØR	442 273	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agence et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agence am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

Désignation de l'entreprise : SAS 55 CROISSETTE								Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	453 684	5X		5Y	453 684	
	TOTAL II	5Z		TV	453 684	TW		TX	453 684	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N	151 290	6P	100 730	6R	151 290	6S	100 730	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	6 635	6Z		7A	6 635	
	TOTAL III	7B	151 290	TY	107 365	TZ	151 290	UA	107 365	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	151 290	UB	561 049	UC	151 290	UD	561 049
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	561 049	UF	151 290				
		- financières	UG		UH					
		- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS 55 CROISSETTE										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	366	UV	366	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	939 530		939 530					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constatée * UO)		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY	1 335		1 335					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	5 109		5 109					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	214 762		214 762					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	7 467		7 467					
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	143 647		143 647					
	Charges constatées d'avance		VS	14 548		14 548					
	TOTAUX		VT	1 326 764	VU	1 326 764	VV				
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	440		440						
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	351 151		99 660		251 491				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	273		273						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 569 373		1 569 373						
Personnel et comptes rattachés		8C	51 522		51 522						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	34 973		34 973						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	156 783		156 783						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	11 908		11 908						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	383 706		383 706						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	19 537		19 537						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	2 579 666	VZ	2 328 175		251 491				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	99 063	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : SAS 55 CROISETTE						Néant ☐		Exercice N, clos le : 30092018			
I. REINTEGRATIONS								BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail { de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR) de son conjoint						moins part déductible *		à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)						WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)						WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	
	Amendes et pénalités						WJ	468		Charges financières (art.212 bis) *	XZ
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE						WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %									
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*						Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.) SU Zones d'entreprises * (activité exonérée) SW Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C) SX Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3			
TOTAL I								WR 158 379			
II. DEDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)								WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH				
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WP				
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A)				
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						WW				
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *						XB				
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art 44 sexies A)		L5		
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA		
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC		
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC				
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS				
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé						Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	
Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2			
III. RESULTAT FISCAL								TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	147 575		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											
RESULTAT FISCAL						BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	147 575	XO	
										0	

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE
COMME SI ELLE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS 55 CROISSETTE**

N° SIRET : **4 2 2 9 8 0 0 2 9 0 0 0 1 7**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE DE CANNES VILLE
16 Boulevard Leader
CS 70001
06153 CANNES LA BOCCA CEDEX

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01102017**

clos le : **30092018**

I - REINTEGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

	E1	112 719
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)	E2	45 660
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	
TOTAL I	E3	158 379

II - DEDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)

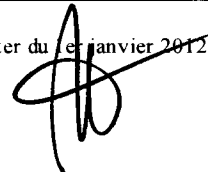
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E5	10 804
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, né pendant la période d'appartenance au groupe	EX	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %	EY
	• imposées au taux de 15 %	E6
	• imposées au taux de 0 %	EZ
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7
	• imputées sur les déficits antérieurs	E8
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	I9

III - RESULTAT FISCAL

	TOTAL II	F1	10 804
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	147 575
	Déficit (II-I)	F3	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F8	147 575
	Déficit	F9	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

(1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.



Désignation de l'entreprise SAS 55 CROISSETTE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DEFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	36 761
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)		XU	☐
--	--	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DE SUIVI DES DEFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME
COMME SI LA SOCIETE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS 55 CROISSETTE**

Néant ☐ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE DE CANNES VILLE

16 Boulevard Leader

CS 70001

06153 CANNES LA BOCCA CEDEX

Exercice ouvert le : **01102017**

clos le : **30092018**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DEFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 19 % ou à 15 %	A 16,5 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-2		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-3		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-4		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-5		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-6		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-7		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-8		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-9		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-10		(2) (3)			
			(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cession de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Désignation de l'entreprise : SAS 55 CROISSETTE										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	647 499	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	54 298		- Autres réserves	ZD	54 298						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF	701 796		Report à nouveau	ZG	647 499						
								TOTAL II		701 796			
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	13 575		13 040					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	793		XQ	170 208		159 455					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	3 717							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	39 329		6 025					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	466 755		716 558					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	693 583		895 078					
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	24 596		12 172				
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	4 423		5 383				
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	29 019		17 555				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	852 779		829 400					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	522 045		609 036					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS I, ou modèle 2460 de 2017) *				ØB	272 482							
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1,53	%	1,73	%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
										- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0		ZR	
										- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG	
										- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	147 575	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble	JD	(1 031 217)	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	4 0 0 5 4 6 8 4 2 0 0 0 3 2			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS 55 CROISSETTE**

N° SIRET : 42298002900017

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE DE CANNES VILLE
16 Boulevard Leader
CS 70001
06153 CANNES LA BOCCA CEDEX

Exercice ouvert le : **01102017**

clos le : **30092018**

Néant * ☐

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-values à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : $1 - (2 + 3) + 4$	5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	147 575
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : $6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12$	13	147 575

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS 55 CROISSETTE**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : SIE DE CANNES VILLE
16 Boulevard Leader
CS 70001
06153 CANNES LA BOCCA CEDEX

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐
(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **42298002900017**

Exercice ouvert le : **01102017** clos le : **30092018**

Néant * ☐

A - RESULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	147 575	CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI)	CH		CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)			CO	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX	147 575	CY	
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)	CZ	147 575	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19% (5)	Taux de 15%	Taux de 0% (4)	Taux de 19% (5)	Taux de 15%	Taux de 0% (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %	
Plus-values à 19% (art 210 E, 210 F ⁽⁶⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.

(4) Le taux de 0% s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.

(5) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

(6) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS 55 CROISSETTE**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

SIE DE CANNES VILLE
16 Boulevard Leader
CS 70001
06153 CANNES LA BOCCA CEDEX

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble) ☐

SIRET Société intégrée : **42298002900017**

Exercice ouvert le : **01102017**

clos le : **30092018**

Néant * ☐

A - RESULTAT				Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				FA		FB	
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes				FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe						FZ	
Autres régularisations (à détailler)				FG		FH	
TOTAL				FK		FL	
BENEFICE (2) FK - FL				FM		FN	

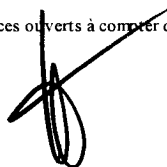
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (G1-GD) Taux de 19%	GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%			E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%					E7						E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



Désignation de l'entreprise : SAS 55 CROISSETTE						Néant ☐ *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	Cf état 2059A-Détail...					
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
⑦	⑧	⑨	19%	15% ou 12,80%	0%		
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))						
	CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))						
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

2059 A - Détail des immobilisations cédées

au 30/09/2018

Nature et date d'acquisition des éléments cédés	Valeur d'origine	Valeur réévaluée	Amortiss.	Autres amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant global	Court terme	Long t. 19%	Long t. 15% 12,80%	Long t. 0%	Plus-values 19%
Totalisation												



Désignation de l'entreprise : **SAS 55 CROISSETTE**

Néant ☐ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus- values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

1

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

7

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

[Handwritten signature]

Désignation de l'entreprise : **SAS 55 CROISETTE**Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④ *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 55 CROISSETTE					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise : SAS 55 CROISSETTE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01102017 et clos le : 30092018		Durée en nombre de mois 12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe : ZZZ SAS L.P.G.M. 400546842			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	4 307 206	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	9 870	
TOTAL 1	OX	4 317 075	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	508	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	508	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	2 279 866	
Variation négative des stocks	OQ	267 191	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	519 818	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	515	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	3 067 389	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 250 194
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 250 194	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	4 317 075	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel	YP	6	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|0|0|9|2|0|1|8|

N° SIRET 4|2|2|9|8|0|0|2|9|0|0|0|1|7|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 55 CROISSETTE

ADRESSE (voie) RESIDENCE CENTRE CROISSETTE 55 BD DE LA CROISSETTE

CODE POSTAL 06400 VILLE CANNES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/0 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3|0|09|2|0|1|8|

N° SIRET 4|2|2|9|8|0|0|2|9|0|0|0|1|7|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 55 CROISSETTE

ADRESSE (voie) RESIDENCE CENTRE CROISSETTE 55 BD DE LA CROISSETTE

CODE POSTAL 06400 VILLE CANNES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2018

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

2/0 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3/0/0/9/2/0/1/8/

N° SIRET 4 2 2 9 8 0 0 2 9 0 0 0 1 7

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 55 CROISSETTE

ADRESSE (voie) RESIDENCE CENTRE CROISSETTE 55 BD DE LA CROISSETTE

CODE POSTAL 06400 VILLE CANNES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

40

Exercice N clos le : 30/09/2018

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 55 CROISSETTE

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise **SAS 55 CROISSETTE**du **01102017**Adresse **RESIDENCE CENTRE CROISSETTE****06400 CANNES**au **30092018****A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES** : v. notice ①

NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ			ADRESSE COMPLÈTE		
1	MALLET CATHERINE	RESPONSABLE	65 AVENUE DU PETIT JUAS	06400	CANNES
2	HALIMA-RIHOUM KHEDIJA	VENDEUSE	CANNES MARIA	06400	CANNES
3	DA SILVA AMARAL SUELI	VENDEUSE	1 AVENUE ISOLA BELLA BT A3	06400	CANNES
4	DESPLANQUES (RASHEVA) ELVIRA	VENDEUSE	113 BOULEVARD DE LA CROISSETTE	06400	CANNES
5	FURTADO ELIO	STOCKISTE	PALM BEACH	06100	LE CANNET
6			10 CHEMIN DES CAMPÉLIÈRES	06220	VALLAURIS
7			LES HAUTS DE VALLAURIS		
8			BATOS		
9					
10					

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ⑤)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ⑥)	Valeur des avantages en nature (v. notice ⑦)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑧)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	59 931			59 931				59 931
2	52 810			52 810				52 810
3	44 680	198		44 878				44 878
4	32 394	54		32 448				32 448
5	29 052			29 052				29 052
6								
7								
8								
9								
10								
**	218 867	252		219 119				219 119

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩	219 119	- de l'exercice ⑩	147 575
- de l'exercice précédent ⑩	173 771	- de l'exercice précédent ⑩	47 557
Nom et qualité du signataire		A, le	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/09/2018

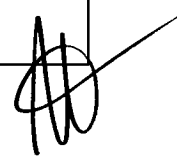
Total des Charges à payer		524 245
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		440
<i>FRAIS DE BANQUE A PAYER</i>	<i>440</i>	
Emprunts et dettes financières divers		6 383
<i>Int CC - LPGM</i>	<i>6 383</i>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		467 301
<i>FACTURES NON PARVENUES</i>	<i>467 301</i>	
Dettes fiscales et sociales		50 122
<i>CONGES A PAYER</i>	<i>26 050</i>	
<i>CH/CONGES A PAYER</i>	<i>10 440</i>	
<i>CHARGES A PAYER</i>	<i>1 723</i>	
<i>Charges fiscales sur C.P.</i>	<i>271</i>	
<i>ETAT-CHARGES A PAYER</i>	<i>11 637</i>	



ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/09/2018
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		14 548	14 548
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			14 548



ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

30/09/2018

Total des Produits à recevoir		100 436
Autres créances clients		38 785
FACTURES A ETABLIR	38 785	
Autres créances		61 651
AVOIRS A RECEVOIR	51 984	
ETAT PRODUIT A RECEVOIR	7 467	
PROUITS A RECEVOIR	2 200	

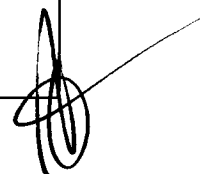


ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	30/09/2018
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			



55 CROISETTE
S.A.S au capital de 7 775,00Euros
Siège social : RESIDENCE CENTRE CROISETTE
55 BD DE LA CROISETTE

06400 CANNES

RCS CANNES 422980029

ASSEMBLEE GENERALE DU 29 MARS 2019

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS

DE L'EXERCICE CLOS LE 30092018

Mesdames, Messieurs,

Nous avons réuni cette assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30092018, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Afin de permettre d'apprécier le niveau d'activité de votre société au cours de l'exercice écoulé et ses résultats, nous avons établi un tableau synthétique faisant ressortir le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation, le résultat financier, le résultat courant avant impôts, le résultat exceptionnel, l'impôt sur les sociétés acquitté et le résultat net comptable.

Ces soldes de gestion vous sont donnés pour l'exercice écoulé et pour l'exercice précédent.

	EXERCICE N	EXERCICE N - 1
Chiffre d'affaires	4 307 205,77	4 172 132,06



Résultat d'exploitation	170 308,96	80 458,72
Résultat courant avant impôts	158 379,21	63 161,67
Résultat exceptionnel	-468,00	0,00
Impôt sur les sociétés	45 192,00	8 864,00
Résultat net	112 719,21	54 297,67

2) Progrès réalisés

Notre chiffre d'affaires continue de se développer.

3) Difficultés rencontrées

Nous cherchons à limiter le volume de nos stocks.

4)Activité de recherche et de développement

NEANT

5)Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nos recherches de nouvelles marques à distribuer font partie de nos axes de développement.

6)Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

NEANT

FILIALES ET PARTICIPATIONS

NEANT



PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a pris les participations suivantes :

NEANT

PRISES DE CONTROLE

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a pris le contrôle des sociétés suivantes :

NEANT

CESSIONS DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a cédé les participations suivantes :

NEANT

CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 4 du Code de commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de notre activité.

Notre activité n'a pas de conséquence sociale ou environnementale.

PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-2 du Code de commerce, nous vous donnons ci-après les informations sur la politique de prévention du risque d'accident technologique, sur la couverture responsabilité civile de la Société et sur les moyens prévus pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique :

Notre société n'exploite pas d'installation classée.



SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que notre Société ne contrôle pas de société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes :

PARTICIPATION DES SALAIRES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 30/09/2018 :

NEANT

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2018.

- le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 4 307 205,77 euros contre 4 172 132,06 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 3.23 % ;
- le total des produits d'exploitation s'élève à 4 468 873,41 euros contre 4 391 734,04 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 1.75 % ;
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 4 298 564,45 euros contre 4 311 275,32 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -2.3 % ;
- Le résultat d'exploitation ressort à 170 308,96 euros contre 80 458,72 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 116.71 % ;
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 272 142,92 euros contre 274 988,53 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -1.1 % ;
- Le montant des charges sociales s'élève à 104 810,41 euros contre 92 463,08 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 13.35 % ;
- L'effectif salarié moyen s'élève à 7,00 contre 6,00 au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 16 % ;



Compte tenu d'un résultat financier -11 929,75 de euros (-17 297,05 euros au titre de l'exercice précédent), le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 158 379,21 euros contre 63 161,67 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 150.75 % ;

Compte tenu des éléments ci-dessus, résultat exceptionnel de -468,00 euros de l'impôt sur les bénéfices de 45 192,00 euros, le résultat de l'exercice se solde par *un bénéfice* de 112 719,21 euros contre un bénéfice de 54 297,67 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 197.83 % ;

Au 30092018, le total du bilan de la Société s'élevait à 3 856 418,01 euros contre 4 088 267,53 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -5.68 %.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article 148 du décret du 23 mars 1967.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30092018 que nous soumettons à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

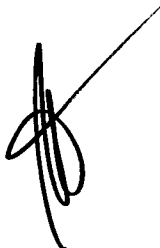
Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous proposons d'affecter le résultat de l'exercice, soit 112 719,21 euros, comme suit :

-au poste Autres Réserves

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social.

NEANT

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

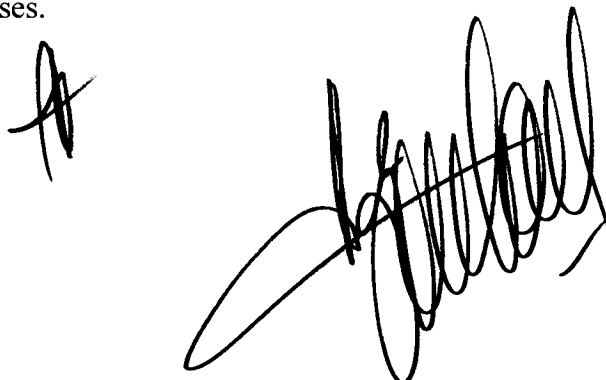
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

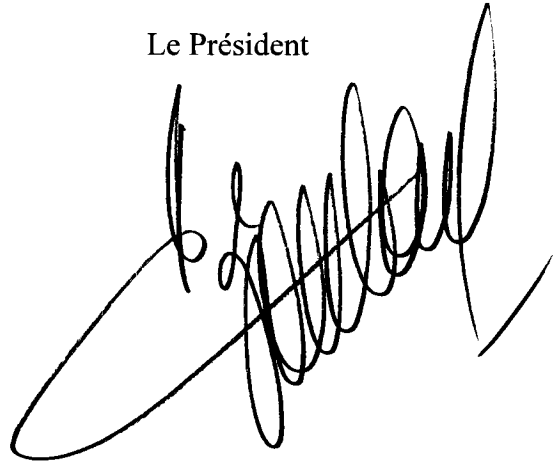
Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, nous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux administrateurs et aux commissaires aux comptes.

Nous espérons que ce qui précède recevra agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui sont soumises.

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a stylized, cursive 'A' or similar character. The signature on the right is a more complex, flowing cursive signature, possibly reading 'M. [illegible]'.

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the text 'Le Président'. The signature is highly cursive and fluid, with a large loop on the left side and a long, sweeping stroke extending from the bottom left towards the right.

55 CROISSETTE
SAS au capital de 7 775,00 Euros
Siège social : RESIDENCE CENTRE CROISSETTE
55 BD DE LA CROISSETTE
06400 CANNES
RCS CANNES 422980029

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

PAR L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE 2018

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29/03/2019

Mesdames, Messieurs,

Les conventions et opérations intervenues au cours de l'exercice entre la société et un associé ou le gérant, s'analysent comme suit :

I - COMPTES COURANTS D'ASSOCIES

Les soldes des comptes courants d'associés se présentent comme suit :

• SAS LPGM	Solde au 30/09/2018 créditeur	303 706 €
	Solde au 30/09/2017 créditeur	478 648 €

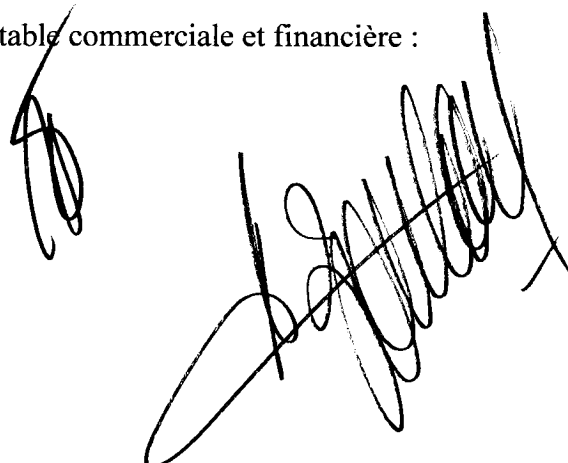
Les avances ainsi consenties à la société ont été rémunérées au taux de 1.53%.

II - REMUNERATIONS VERSEES A DES ASSOCIES

NEANT

III - OPERATIONS REALISEES AVEC D'AUTRES SOCIETES DONT L'UN DES ASSOCIES OU LE GERANT EST EGALEMENT ASSOCIE OU GERANT

SAS LPGM : Prestation assistance administrative comptable commerciale et financière :
350 880 €.





Jérôme PARISOT

Associé

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

SAS 55 CROISETTE

RESIDENCE CENTRE CROISETTE
55 BOULEVARD DE LA CROISETTE
06400 CANNES

Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2018

Assemblée Générale Ordinaire du 29 Mars 2019

VERAN  **A**SSOCIES

SARL au capital de 150.000€

298 rue du Bon Vent - 84140 Montfavet - Tél. : +33 4 90 89 16 14 - Fax : +33 4 90 87 71 70 - e-mail : contact@veran-associes.fr

VERAN & ASSOCIES
SIREN 410 420 111 - FOD F024410420111

Jean-Michel BECHET
Pierre PHILIPPE

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes



Jérôme PARISOT

Associé

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

SAS 55 CROISETTE

RESIDENCE CENTRE CROISETTE
55 BOULEVARD DE LA CROISETTE
06400 CANNES

Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2018

VERAN  **A**SSOCIES

SARL au capital de 150.000€

298 rue du Bon Vent - 84140 Montfavet - Tél. : +33 4 90 89 16 14 - Fax : +33 4 90 87 71 70 - e-mail : contact@veran-associes.fr

www.veran-associes.com

SIREN 410 420 111 - SIRET 410 420 111 0001

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018**

55 CROISSETTE

Société par Actions Simplifiées au capital de 7.774,90 €
Résidence Centre Croisette
55 Boulevard de la Croisette
06400 CANNES
RCS CANNES 422 980 029

Aux Associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **55 CROISSETTE** relatifs à l'exercice clos le 30 Septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie « *Responsabilité des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5 - paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur les éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des stocks

Risque identifié

Les stocks de marchandises figurent au bilan au 30 Septembre 2018 pour un montant net de 874 K€ et représentent un des postes les plus importants du bilan. Comme indiqué dans la note « *Stock et encours* » de l'Annexe, ils sont comptabilisés à leur coût unitaire moyen pondéré ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. La Direction détermine à la clôture la valeur nette de réalisation des stocks en se fondant sur les prix de vente nets pratiqués et les pertes réellement constatées au cours des périodes promotionnelles suivant chaque fin de saison commerciale, ainsi que sur les perspectives d'écoulement auprès des soldeurs pour les articles en stock à la clôture de l'exercice.

Le marché de l'habillement est sensible aux aléas climatiques et très lié aux tendances de la mode qui changent très fréquemment. Il existe donc un risque que la valeur nette de réalisation de certains articles soit inférieure à leur coût et donc un risque de surévaluation des stocks, que nous avons considéré comme un point clé de l'audit.

Procédure d'audit mise en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur nette de réalisation et identifier les articles qui doivent être comptabilisés à cette valeur.

Nous avons :

- pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour identifier les articles à rotation lente et ceux ayant donné lieu à des ventes promotionnelles ;
- testé l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures ;
- comparé par sondages le coût des articles en stock avec le prix de vente net pratiqué ainsi que le prix de vente promotionnel retenu en fin de saison, afin de confirmer le montant de la dépréciation constatée dans les comptes ;
- identifié, à partir d'une requête informatique, les articles à rotation lente et vérifié leur correcte évaluation à la valeur nette de réalisation lorsque celle-ci est inférieure à leur coût unitaire moyen pondéré.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévue par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes le cas échéant les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIVE A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues, et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

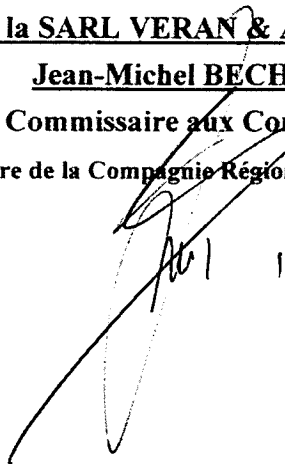
Fait à Montfavet, le 4 Mars 2019

Pour la SARL VERAN & ASSOCIES

Jean-Michel BECHET

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Nîmes



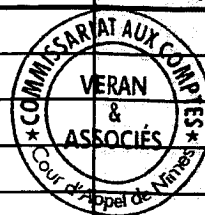
Annexés au présent rapport :
Comptes Annuels de l'exercice

Designation de l'entreprise : SAS 55 CROISSETTE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12		
Adresse de l'entreprise : RESIDENCE CENTRE CROISSETTE		Durée de l'exercice précédent * 12		
Numéro SIRET * 4 2 2 9 8 0 0 2 9 0 0 0 1 7		Néant ☐ *		
		Exercice N, clos le, 30092018		
		N-1, 30092017		
		Net 3		
		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	
		Frais de développement *	CX	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 520
		Fonds commercial (1)	AE	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	
		Constructions	AP	21 377
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 152 385
		Immobilisations en cours	AV	
		Avances et acomptes	AX	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	
		Autres participations	CU	
		Créances rattachées à des participations	BB	
		Autres titres immobilisés	BD	
		Prêts	BF	
		Autres immobilisations financières *	BH	366
TOTAL (II)		BJ	1 175 648	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	
		En cours de production de biens	BN	
		En cours de production de services	BP	
		Produits intermédiaires et finis	BR	
		Marchandises	BT	974 441
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	939 530
		Autres créances (3)	BZ	372 320
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	
	DIVERS	Disponibilités	CF	929 569
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	14 548
TOTAL (III)		CJ	3 230 408	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW		
Primes de remboursement des obligations (V)		CM		
Comptes de régularisation	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	4 406 056	
		IA	549 638	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	366
Clause de réserve de propriété : *				
Immobilisations :		Stocks :		
		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

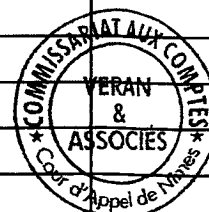
Désignation de l'entreprise SAS 55 CROISETTE		Néant ☐		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 7.775)	DA	7 775	7 775
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	777	777
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	54 298	
	Report à nouveau	DH	647 499	647 499
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	112 719	54 298
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	823 068	710 349
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	453 684	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	453 684	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	351 591	449 610
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	383 979	478 998
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 569 373	2 258 963
	Dettes fiscales et sociales	DY	255 186	160 877
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	19 537	29 472
Compte régul.	EB			
TOTAL (IV)	EC	2 579 666	3 377 919	
	Edits de conversion passif *	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	3 856 418	4 088 268	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 328 175	3 026 768
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	440	184	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise : SAS 55 CROISSETTE		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	4 202 636	FB	43 309	FC	4 245 945	
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF		
		FG	61 261	FH		FI	61 261	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	4 263 897	FK	43 309	FL	4 307 206	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	602	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	161 160	
	Autres produits (1) (11)					FQ	508	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	4 468 873
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	2 257 331	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	267 191	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	693 583	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	29 019	
	Salaires et traitements *					FY	272 143	
	Charges sociales (10)					FZ	104 810	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	112 924
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	100 730
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	460 319	
	Autres charges (12)					GE	515	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 298 564
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	170 309	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	63	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	40	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	40	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	11 970	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GV	11 970	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GW	(11 930)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)							158 379	
							63 162	

Désignation de l'entreprise SAS 55 CROISSETTE				Néant ☐		
				Exercice N		
				Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	468	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	468	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(468)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	45 192 8 864	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	4 468 913 4 391 797	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	4 356 194 4 337 500	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	112 719 54 298	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	9 870 7 163
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels				468		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs	



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 856 418 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 468 913 euros** et un total **charges** de **4 356 194 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **112 719 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/10/2017** et finit le **30/09/2018**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Fiscalité

La société est intégrée fiscalement à la société LPGM à compter du 01/10/2017. Les crédits d'impôt restent acquis à la société mère.



Frais d'établissement

Etat exprimé en euros

30/09/2018

Valeur nette

Taux amortissement

Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
TOTAL		

Frais de recherche

Etat exprimé en euros

30/09/2018

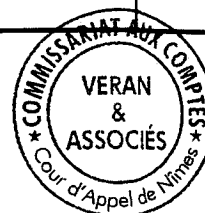
Montant

Recherche
fondamentaleRecherche
appliquée

Développement

Dép. R & D sans contrepartie spécifique - N'entrant pas dans le cadre commande client - En fonction de clients potentiels Dép. R & D avec contrepartie spécifique - Clients français Etat collectivités publiques - Autres clients - Clients étrangers				
TOTAL				
Autres dépenses de R & D - Cotisations parafiscales - Subventions versées - Acquisition résultats recherche				
TOTAL				
TOTAL GENERAL				
Dont inscrit au compte 203 du bilan				

Fonds commercial



Etat exprimé en euros

30/09/2018

Observations

Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL		

Immobilisations

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2018
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Total immobilisations incorporelles	1 520					1 520
Total immobilisations corporelles	1 166 932		6 830			1 173 762
Total immobilisations financières	366					366
TOTAL	1 168 818		6 830			1 175 648

Amortissements

Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2018
		Dotations	Diminutions	
Total immobilisations incorporelles	1 520			1 520
Total immobilisations corporelles	327 830	112 924		440 753
TOTAL	329 350	112 924		442 273

Provisions

Etat exprimé en euros	Provisions début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions au 30/09/2018
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges		453 684		453 684
Provisions pour dépréciation	151 290	107 365	151 290	107 365
TOTAL	151 290	561 049	151 290	561 049

Capital social

Etat exprimé en euros	30/09/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
Actions / Parts sociales				
Du capital social début exercice				7 774,90
Emises pendant l'exercice			0,0000	
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice				7 774,90



Créances

Etat exprimé en euros

	30/09/2018	1 an au plus	plus d'1 an
Actif immobilisé	366	366	
Actif circulant et charges constatées d'avances	1 326 398	1 326 398	
TOTAL	1 326 764	1 326 764	

Dettes

	30/09/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit	351 591	100 100	251 491	
Dettes financières diverses	273	273		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 569 373	1 569 373		
Dettes fiscales et sociales	255 186	255 186		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	403 243	403 243		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 579 666	2 328 175	251 491	

Plusieurs postes du Bilan

Etat exprimé en euros

	30/09/2018	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Dettes, créances représentées par effets de commerce
Capital souscrit non appelé Bilan Actif Actif immobilisé Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles Avances, acomptes sur immobilisations corporelles Participations Créances sur participations Prêts Autres titres immobilisés Autres immobilisations financières Actif circulant Avances, acomptes versés sur commandes Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit appelé non versé Valeurs mobilières de placement Disponibilités				
Dettes Bilan Passif Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes envers établissements de crédits Emprunts et dettes financières divers Avances, acomptes versés sur commandes Dettes fournisseurs comptes rattachés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				

Créances

Etat exprimé en euros

	30/09/2018	1 an au plus	plus d'1 an
Actif immobilisé	366	366	
Actif circulant et charges constatées d'avances	1 326 398	1 326 398	
TOTAL	1 326 764	1 326 764	

Dettes

	30/09/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit	351 591	351 591		
Dettes financières diverses	273	273		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 569 373	1 569 373		
Dettes fiscales et sociales	255 186	255 186		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	403 243	403 243		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 579 666	2 579 666		

Plusieurs postes du Bilan

Etat exprimé en euros

30/09/2018

Entreprises liées

Entreprises avec un
lien de participationDettes, créances
représentées par
effets de commerce

Bilan Actif				
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immobilisations corporelles				
Participations				
Créances sur participations				
Prêts				
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisations financières				
Actif circulant				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Bilan Passif				
Dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes envers établissements de crédits				
Emprunts et dettes financières divers				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Dettes fournisseurs comptes rattachés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				



Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros

30/09/2018

Résultat avant impôts

Impôts (1)

Résultat après impôts

Résultat courant	158 379		158 379
Résultat exceptionnel (et participation)	(468)		(468)
Résultat comptable	157 911		157 911

(1) après retraitements fiscaux.

Evaluations fiscales dérogatoires

30/09/2018

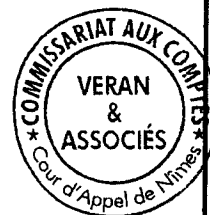
Résultat de l'exercice	112 719
Impôt sur les bénéfices	45 192
Résultat avant impôts	157 911
Variation des provisions règlementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires avant impôt	157 911

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en euros

30/09/2018

ACCROISSEMENTS	Provisions règlementées	
	Autres	
ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		
ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Autres	
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		



Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 30/09/2017	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 30/09/2018
Capital social	7 775				7 775
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	777				777
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves		54 298			54 298
Report à nouveau	647 499				647 499
Résultat de l'exercice	54 298	(54 298)		112 719	112 719
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	710 349			112 719	823 068

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 710 349

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 710 349

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 112 719



ANNEXE - Élément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		30/09/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice				7 774,90
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice				7 774,90



ANNEXE - Elément 7

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	30/09/2018
VALEUR D'ORIGINE						
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs					
	Redevances Exercice					
	TOTAL					
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						



ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

30/09/2018

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
CAUTION LPGM EMPRUNT BANCAIRE TRAVAUX		351 151
CAUTION LPGM EMPRUNT TRAVAUX HSBC		500 000
NANTISSEMENT FONDS DE COMMERCE EMPRUNT TRAVAUX HSBC	500 000	
	500 000	851 151
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
IFC	7 422	
	7 422	
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	507 422	851 151
(1) Dont concernant :		
Les dirigeants		
Les filiales		
Les participations		
Les autres entreprises liées		

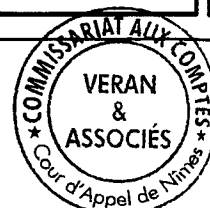


Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

Etat exprimé en euros

		31/12/2014	31/12/2015	30/09/2016	30/09/2017	30/09/2018
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social	7 775	7 775	7 775	7 775	7 775
	Nombre d'actions ordinaires					
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer :					
	- Par conversion d'obligation - Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	5 406 908	3 729 787	3 226 994	4 172 132	4 307 206
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amorts et prov.	(158 649)	194 698	378 764	115 665	680 593
	Impôts sur les bénéfices			7 677	8 864	45 192
	Participation des salariés					
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions			142 958	54 298	112 719
	Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amorts et prov.					
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions					
	Dividende attribué					
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	9	7	6	6	6
	Montant de la masse salariale	741 513	254 982	176 502	274 989	272 143
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	251 673	92 386	57 735	92 463	104 810



ANNEXE - Elément supplémentaire

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Le bail commercial a fait l'objet d'une offre de renouvellement avec un loyer de plus de 650 K€ annuels à compter du 15/04/2017.

L'entreprise a contesté cette augmentation.

Une expertise immobilière estime le montant du loyer annuel à la somme de 459820 €.

Il a été constaté une provision pour risques et charges du montant de ce loyer estimé sous déduction du loyer du bail commercial initial.

Pour 17.5 mois, le loyer expertisé est donc de 670 571 €, le loyer du 15/04/2017 au 30/09/2018 est de 216 887 €. La provision est de $670571 - 216887 = 453\,684$ €.

La société a fait l'objet d'une vérification de comptabilité. L'administration a rejeté la déduction de la charge d'entremise de 1.5 M payée pour accéder à la marque ALAIA. Ce redressement est contesté en totalité. Aucune provision n'a été constatée à ce sujet, la société disposant d'arguments juridiques opposables à la position de l'administration. Le coût potentiel de ce redressement est de 800 000 €.



Jean-Michel BECHET
Pierre PHILIPPE

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes



Jérôme PARISOT

Associé

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

SAS 55 CROISETTE

**RESIDENCE CENTRE CROISETTE
55 BOULEVARD DE LA CROISETTE
06400 CANNES**

Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2018

VERAN & ASSOCIES

SARL au capital de 150.000€

298 rue du Bon Vent - 84140 Montfavet - Tél. : +33 4 90 89 16 14 - Fax : +33 4 90 87 71 70 - e-mail : contact@veran-associes.fr

www.veran-associes.com
SIREN 410 420 111 - FSB 5024410420111

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 Septembre 2018

55 CROISSETTE

Société par Actions Simplifiées au capital de 7.774,90 €
Siège social : 55 Boulevard La Croisette - 06400 CANNES
RCS CANNES 422 980 029

Aux Associés,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application de l'article 17 des statuts, nous avons été avisés des conventions suivantes visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

1. AVANCES FINANCIERES

1.1 Personne concernée : SAS L.P.G.M.

Des avances financières réciproques ont été opérées avec la SAS LPGM, rémunérées au taux fiscalement déductible :

- Solde créditeur au 30.09.2018 :	377.323 €
- Intérêts comptabilisés en charges sur l'exercice :	6.383 €
- Calculés au taux de :	1.53 %

2. PRESTATIONS DE SERVICES GROUPE (sociétés liées)

2.1 Personne concernée : SAS L.P.G.M.

L'organisation administrative de votre société nécessite la refacturation par la société L.P.G.M. (société mère), à votre société, d'une quote-part de ses charges relatives aux prestations de services qu'elle propose concernant l'assistance administrative, financière et commerciale :

- Redevance comptabilisée en charge au 30.09.2018 :	350.880 €
---	------------------

Fait à Montfavet, le 4 Mars 2019

Pour la SARL VERAN & ASSOCIES

Jean-Michel BECHET

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Nîmes

